



Souscrire une assurance à l'ère de l'IA

L'IA transforme la nature des sinistres en assurance, voici votre checklist pour anticiper les questions de vos clients

L'IA ne crée pas une nouvelle catégorie de risque assurable. Elle reconfigure la manière dont les pertes existantes surviennent, en les accélérant, en les amplifiant et en rendant leur attribution, leur défense et leur assurabilité plus complexes.

Pour les courtiers, il s'agit d'un changement structurel. Les événements liés à l'IA ne se présenteront pas sous l'intitulé de « sinistres IA ». Ils apparaîtront sous la forme de violations cyber, de fraudes, d'enquêtes réglementaires, de fautes professionnelles ou d'actions en responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux (D&O), mais avec des mécanismes sous-jacents différents, une sévérité accrue et des déclencheurs de garantie bien plus complexes.

En conséquence, vos clients poseront des questions plus précises sur la capacité de leur programme à couvrir les situations où l'IA intervient dans la relation de cause à effet.

Les questions clés à aborder avec vos clients



Structure du programme et exposition « IA silencieuse »

- ☐ Où se situeront le plus probablement nos pertes les plus importantes liées à l'IA : Cyber, Fraude, D&O, RC Professionnelle, erreurs et omissions technologiques (Tech E&O), médias ou RC générale ?
- ☐ Existe-t-il dans nos polices des exclusions liées à l'IA, aux algorithmes ou aux modèles, et que signifient-elles concrètement pour nous ?
- ☐ Existe-t-il des sous-limites susceptibles de restreindre de manière significative les sinistres liés à l'IA, par exemple en matière d'ingénierie sociale, de vie privée, de médias ou propriété intellectuelle, ou d'erreurs technologiques ?



Risque cyber et technologique

- ☐ Notre police cyber répond-elle aux incidents liés à l'IA, tels qu'une fuite de données via un chatbot ou une attaque par injection de prompt ?
- ☐ Sommes-nous couverts pour les risques résultant de l'utilisation par nos collaborateurs d'outils d'IA tiers ?
- ☐ En cas de défaillance d'un fournisseur d'IA, disposons-nous d'une couverture en perte d'exploitation ou en perte d'exploitation dépendante ?



Crime et fraude

- ☐ Notre police répondra-t-elle à une fraude facilitée par des deepfakes, y compris l'usurpation de voix et de vidéo ?
- ☐ Des exclusions, par exemple liées à une instruction autorisée ou à un échec d'authentification, pourraient-elles empêcher l'indemnisation d'un sinistre ?
- ☐ Quels contrôles les assureurs attendent-ils, et constituent-ils des conditions implicites de garantie ?



D&O et gouvernance

- ☐ Les enquêtes réglementaires préalables à un sinistre, liées à la gouvernance de l'IA, sont-elles couvertes par la police D&O ?
- ☐ Quel niveau de supervision du conseil d'administration et quelles preuves de gouvernance les assureurs attendent-ils ?
- ☐ Comment l'assureur appréhende-t-il les risques liés à l'« AI washing » et aux obligations de divulgation ?



Responsabilité Civile, Erreurs & Omissions et médias

- ☐ Quelle police intervient si les résultats produits par l'IA causent un préjudice client, RC Pro Technologique, RC Pro ou RC Générale ?
- ☐ Où se situent les écarts entre RC Pro Technologique, RC Pro et RC Générale ?
- ☐ Comment les risques liés à l'IA en matière de propriété intellectuelle, de diffamation et de contenu sont-ils traités, et les frais de défense sont-ils intégralement couverts ?
- ☐ Les exclusions s'appliquent-elles même si l'IA n'est qu'une partie de la cause du sinistre ?

Se préparer aux prochains défis

Ces sujets ne sont plus théoriques. Ils deviennent des points centraux des discussions de renouvellement.

Vos clients attendront de vous que vous sachiez interpréter l'évolution des clauses contractuelles, identifier et expliquer les lacunes de couverture, anticiper les positions des assureurs et apporter des réponses cohérentes et transversales sur plusieurs lignes d'assurance.

Avant votre prochain échange de renouvellement, préparez-vous à ces questions comme si elles étaient déjà posées, car bientôt, elles le seront.



Bénéficiez d'une expertise de haut niveau, quelle que soit la taille ou l'orientation de votre client. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur l'impact de l'IA sur les risques d'entreprise.



Tout le contenu de ce document est destiné uniquement à des fins d'information générale. Il ne constitue pas un conseil personnel ni une recommandation à un individu ou une entreprise concernant un produit ou un service. Veuillez vous référer à la documentation de la police d'assurance émise pour connaître les termes et conditions complets de la couverture.

Chubb European Group SE est une entreprise régie par les dispositions du Code des assurances français, enregistrée sous le numéro [Informations Supprimées] RCS Nanterre, avec le siège social suivant : La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France. Chubb European Group SE dispose d'un capital social entièrement libéré de 896 176 662 €.